



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

remboursement

Question écrite n° 92867

Texte de la question

Mme Joëlle Huillier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le remboursement des sacs pour stomie. Lorsqu'ils changent leur stomie, en général deux fois par jours, 70 000 porteurs de ces poches ventrales en France utilisent des sacs pour jeter leurs matières fécales. Plus de 720 sacs leur sont ainsi nécessaires chaque année. Or les sacs pour stomie, disponibles en pharmacie, ne sont pas remboursés par la sécurité sociale et représentent pour les patients un budget annuel d'environ 160 euros. Certains d'entre eux ont donc recours aux sacs plastique distribués dans les commerces. Mais l'interdiction des sacs plastique, qui entre en vigueur en 2016, rendra impossible cette solution alternative. Elle lui demande donc si le Gouvernement envisage le remboursement, par l'assurance maladie, de la totalité du matériel pour stomie.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Huillier](#)

Circonscription : Isère (10^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92867

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 885

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)